

que celui – appelé EUROSHNET – que les préventeurs européens commencent à utiliser.

Incompatibilité de certaines normes internationales avec les exigences européennes

Qu'arrive-t-il lorsqu'on entreprend de vérifier la compatibilité d'une norme ISO ou CEI avec les exigences européennes ?

Les exemples abondent de normes internationales qui ne "s'ajustent pas" dans le système européen Nouvelle Approche, soit parce qu'elles ont été élaborées, sans distinction, à l'intention des concepteurs et des utilisateurs (cas, entre autres, d'une norme ISO sur les systèmes de production automatisés), soit parce que leur domaine d'application est beaucoup plus vaste que celui qui est pris en compte dans le système européen (Maurizio D'Erme évoque dans son article les difficultés multiples rencontrées dans le domaine des systèmes de commande de machines).

Il faut cependant reconnaître que, sur certains sujets purement techniques, il a été parfois très utile de faire référence à des normes internationales dans certaines normes européennes, avant qu'elles soient transformées en normes internationales, sans que cela pose aucun problème. Ainsi, des normes CEI relatives à des composants "de sécurité" apportent aujourd'hui un complément utile aux normes européennes (adoptées à l'ISO) relatives à l'équipement d'arrêt d'urgence et aux dispositifs de verrouillage.

Perspectives

L'un des acquis européens les plus importants est la délimitation stricte des obligations des con-

cepteurs et de celles des utilisateurs. Or, dans de nombreux pays non européens, il règne un flou considérable quant à ces obligations elles-mêmes et à leur partage entre concepteurs et utilisateurs. Les normes européennes Nouvelle Approche ne peuvent, certes, s'adresser qu'aux concepteurs; mais rien ne s'oppose à ce qu'une norme internationale dont les dispositions relatives à la conception sont entièrement en accord avec les exigences essentielles de la directive concernée comprenne aussi des dispositions s'adressant aux utilisateurs, à condition, bien entendu, que ces dernières soient clairement distinguées des premières.

La réplique internationale de la Nouvelle Approche, déjà évoquée (accords internationaux remplaçant la réglementation "régionale" européenne) suscite, dit-on, de l'intérêt un peu partout dans le monde (notamment chez certains fabricants européens exportant dans le monde entier). Quoi qu'il en soit, les Européens devront veiller à ce que ne soient pas laissés de côté les acquis de la Nouvelle Approche.

Le système des "clauses d'exception régionale" étant à exclure parce qu'allant pratiquement à l'encontre du but visé, il faudra mettre tout en œuvre pour parvenir à des normes internationales qui répondent aux exigences européennes. La réussite en passe d'être obtenue avec la révision de l'EN 292 – réussite qui, rappelons le, était loin d'être acquise d'avance ! – incite à l'optimisme quant aux chances de succès de cette démarche dans la plupart des cas. Mais, en cas d'échec, il faudra se résoudre à conserver quelque temps une norme internationale et une norme européenne distinctes. ■

International standards for the elimination of barriers to trade : an analysis of the agreements and discussion on standardization policy

Dr Josef Falke,
Universität Bremen (ZERP)

Rapport de la KAN N° 29, 2002,
46 pages

M. Corrado Mattiuzzo,
responsable technique à la KAN,
a présenté le rapport de la KAN
lors de la conférence.
Document disponible
en anglais sur le site du BTS :
[http://tutb.etuc.org/uk/newsevents/
files/mattiuzzo.pdf](http://tutb.etuc.org/uk/newsevents/files/mattiuzzo.pdf).

UN PROCESSUS DE NORMALISATION MONDIALISE

Dix années d'activités des syndicats suédois dans le processus de normalisation national et européen

Sven Bergström
LO - Confédération
suédoise des syndicats



Introduction

L'objectif général de la participation syndicale aux activités de normalisation est de mettre l'expérience et les connaissances syndicales au profit de l'élaboration de meilleures normes pour réduire les risques de maladies et d'accidents professionnels en Suède et en Europe. Des normes de qualité devraient contribuer à instaurer des conditions de travail satisfaisantes et donc, de "meilleurs emplois".

Les progrès techniques donnent naissance à de nouveaux produits, méthodes et organisations susceptibles d'induire de nouveaux risques. Les problèmes causés par l'amiante et les solvants sont la preuve qu'une vigilance syndicale est nécessaire pour protéger la santé des travailleurs.

Les autorités suédoises et les partenaires sociaux ont toujours collaboré pour élaborer des réglementations de l'environnement du travail sur une base tripartite, raison pour laquelle la Confédération suédoise des

Résumé du rapport rédigé par Sven Bergström en collaboration avec le groupe conjoint de normalisation de LO, ASTA, et son ancien président, Bo Tengberg.

Le rapport est disponible en anglais sur le site Internet du BTS : <http://tutb.etuc.org/uk/dossiers/files/tu-report-sweden.pdf>.

syndicats, LO, a participé à ce type de travaux bien avant l'entrée de la Suède dans l'UE.

Après la décision prise par le Conseil des ministres de la CEE en 1985 de lancer une Nouvelle Approche pour l'harmonisation des règles nationales, le *Riksdag* (parlement) suédois a décidé que la Suède renforcerait sa coopération avec ses voisins européens, alors qu'elle n'appartenait pas à la CEE. La Suède a pu influencer les règles communes même si elle ne pouvait contribuer à l'élaboration des directives et, par conséquent, l'influence des syndicats est passée d'une collaboration tripartite nationale à une coopération à l'échelon européen.

LO a créé un groupe de travail qui, en 1988, a demandé au gouvernement de mener une étude sur l'importance croissante de la normalisation. Dans sa réponse au rapport du gouvernement, LO se déclarait favorable à l'harmonisation des règles et des réglementations de sécurité en Suède et dans le reste de l'Europe, et signalait que les normes suédoises étaient relativement satisfaisantes, même s'il restait du chemin à parcourir. Elle ajoutait également :

“L'intégration de la CE ne devrait contraindre aucun État membre à revoir ses normes à la baisse...”

LO estime qu'il est indispensable que les questions relatives à l'environnement du travail soient examinées en collaboration avec les organisations syndicales...

La Suède est relativement avancée en matière d'environnement externe. Notre pays joue un rôle moteur dans ce domaine...

LO considère que la formation et le financement, en particulier pour les activités internationales, constituent un préalable nécessaire pour permettre aux syndicats de participer efficacement au processus de normalisation...

LO estime que le syndicat devrait pouvoir agir en fonction de ses propres priorités. Par conséquent, des fonds destinés à la formation et à d'autres travaux de normalisation doivent être procurés directement aux organisations syndicales.”

L'Institut suédois de normalisation (SIS) possède une structure sectorielle et rassemble, sans entrer dans les détails, exclusivement des parties prenantes payantes de l'industrie et quelques représentants des instances gouvernementales. Puisque les groupes d'intérêts concernés financent chaque projet de normalisation, le SIS est bien en mal de mener des travaux sur des règles de sécurité d'intérêt général et de portée plus large.

Dans sa lettre d'instruction au SIS en 1990, le gouvernement a introduit une subvention liée à l'objectif pour des projets de normalisation traitant de la sécurité, de l'environnement du travail, de la protection des consommateurs et de l'environnement, et contribuant au développement de l'harmonisation en Europe occidentale. Grâce aux pressions

syndicales, des comités tripartites pour les consommateurs et l'environnement du travail ont vu le jour et ont été chargés de distribuer les fonds aux comités techniques suédois en charge de l'harmonisation des normes. Le gouvernement a alloué 5 millions de SEK aux activités syndicales de normalisation européenne, notamment pour l'information et la formation.

A quelles difficultés les syndicats se heurtent-ils dans les travaux de normalisation ?

Pour exercer une influence sur la normalisation européenne, les syndicats ont besoin de ressources considérables, à la fois financières et humaines : pour financer les déplacements, l'hébergement et les cotisations aux organisations nationales de normalisation, et pour rémunérer les personnes qui maîtrisent l'anglais technique de la normalisation et les règles du CEN.

Grâce au financement gouvernemental des formations et des déplacements, les possibilités de participation de LO ont été relativement satisfaisantes depuis le lancement du réseau ASTA de LO en 1997, par rapport à la situation des autres syndicats de l'Union européenne et de l'Espace économique européen (EEE). Mais, même si le mouvement syndical suédois compte bon nombre de spécialistes de l'environnement du travail, leurs possibilités de participation à ces travaux demeurent limitées car d'autres obligations sont souvent prioritaires.

D'autres difficultés sont apparues telle que l'accessibilité des normes finalisées. En effet, le coût élevé pour l'achat d'une norme finalisée et l'absence fréquente de traductions en suédois freinent la sensibilisation aux exigences contenues dans les normes.

L'une des plus grandes difficultés qui se posent en Suède est la coopération avec les organismes de normalisation privés, qui s'est révélée problématique dès le départ. En 1988, LO avait été invitée à participer aux activités de normalisation relatives à l'ergonomie pour 10.000 SEK/an. Avec la création du Comité de l'environnement du travail du SIS en 1990, les pressions de participation financière sur les syndicats se sont allégées. L'on pensait que le financement par l'État des domaines prioritaires pourrait couvrir la participation des syndicats.

Cependant, en 1994, la commission d'enquête de l'Agence suédoise pour le développement administratif¹ a porté un jugement négatif sur les activités des comités de l'environnement du travail et des consommateurs, et proposé leur suppression. Elle a également recommandé la levée des subventions des projets de normalisation du SIS en matière d'environnement du travail et pour les consommateurs,

¹ Standardization and the State – consequences of the new standardization organisation.

ainsi que la contribution aux frais administratifs de tous les participants aux travaux de normalisation.

Dans ses propositions budgétaires pour 1995 / 1996, le gouvernement a adopté quelques-unes de ces propositions, et le Comité de l'environnement du travail du SIS a disparu, tandis que le Comité des consommateurs était maintenu. Un budget de 4,5 millions de SEK a été affecté aux projets du SIS concernant l'environnement du travail, mais il devait être réparti entre les différentes autorités en fonction de leurs initiatives de normalisation.

Une enquête menée par la Fédération des entreprises suédoises en 1993 (*Améliorer l'efficacité de l'organisation de la normalisation en Suède*) a également entraîné une décentralisation des activités. Par conséquent, les pressions qui pesaient sur les syndicats pour que ceux-ci contribuent au financement des comités techniques ont considérablement augmenté, et certains membres syndicaux n'ont plus été en mesure d'y participer.

Estimant que le gouvernement mettait des bâtons dans les roues des syndicats désireux de participer aux comités techniques nationaux, LO a vertement critiqué l'enquête du Conseil national du commerce sur l'évaluation européenne :

“La Nouvelle Approche est un échec sur le plan de la participation syndicale à l'élaboration de règles de sécurité communes en Europe. Les organismes de normalisation nationaux n'ont pas non plus été à même d'assumer la responsabilité accrue qu'elle supposait. Le fait est que beaucoup de normes de produits sont élaborées par les fabricants eux-mêmes – sans consulter les utilisateurs. Par conséquent, le niveau de qualité des normes européennes harmonisées sera inférieur à celui qu'il aurait pu être si toutes les parties prenantes concernées avaient eu l'occasion de prendre part au processus.

LO estime que pour concrétiser les intentions relatives à la participation des syndicats en matière de normalisation, les conditions financières doivent être modifiées. Il est inconcevable que les organisations syndicales d'Europe aient à payer pour les travaux d'harmonisation via des cotisations qui sont déjà taxées.”

Le gouvernement se penche sur les subventions à la normalisation

Au début de l'année 1997, le Cabinet national d'audit suédois a publié un rapport intitulé *Un soutien plus efficace à la normalisation*. Sa mission consistait à évaluer l'utilisation des subventions gouvernementales et leur adéquation. Ce rapport, qui ne traite pas de la participation syndicale, proposait que le gouvernement s'implique plus activement dans la normalisation et ait donc son mot à dire en la matière. Il recommandait la suppression des

subventions générales au SIS et la participation accrue des autorités gouvernementales aux travaux de normalisation.

La partie positive du rapport était la proposition selon laquelle le gouvernement devrait soutenir et exercer une influence sur les travaux de normalisation traitant de la protection de la vie, de la santé, de l'environnement etc. Il suggérait que les normes qui jouent un rôle juridique soient fournies gratuitement, via Internet, et que la traduction en suédois soit plus rapide.

Le Congrès de LO en 2000

Le Congrès de LO tenu en l'an 2000 a adopté une motion appelant à :

- une augmentation du financement de la participation aux travaux de normalisation ;
- un soutien financier à la formation des participants.

LO a souligné que la normalisation s'oriente de plus en plus vers le champ international, l'Europe étant fortement encouragée à adopter des règles de sécurité semblables à celles des États-Unis. La formation et l'échange d'expériences revêtent une importance capitale. LO a critiqué la pression croissante exercée sur les syndicats pour qu'ils contribuent au financement des comités techniques.

Depuis la fin des années 80, l'investissement de l'État dans les projets de normalisation qui était supérieur de 60% à celui des parties prenantes, n'est plus que de 10 à 15% supérieur à celui-ci. En 2001, des appels à un remaniement du système ont entraîné des changements qui ont rendu l'organisme de normalisation suédois plus efficace, avec l'intégration de sept organismes de normalisation de secteurs différents en une seule organisation aux mains des parties prenantes, le SIS. Le Conseil suédois des normes (SSR) a été créé où sont représentés le gouvernement, les autorités locales, les entreprises, l'industrie et le secteur bancaire.

Les fonds gouvernementaux pour la participation aux comités techniques suédois

En 2002, les subventions gouvernementales aux activités de normalisation comprenaient un million de SEK alloués au SSR pour promouvoir les intérêts des utilisateurs. L'argent était destiné à des organisations à but non lucratif de défense des consommateurs, des salariés et de l'environnement, pour couvrir les frais de leur participation aux travaux suédois de normalisation.

Le groupe de normalisation de LO, qui tente depuis de nombreuses années de résoudre le problème des cotisations à verser aux comités techniques, espère maintenant une coopération améliorée avec les organismes de normalisation. Grâce aux subventions gouvernementales, les syndicats devraient aussi pouvoir jouer un rôle important en matière de normalisation.

Quand les syndicats réussissent à influencer l'amélioration des normes...

Il a été amplement démontré que la participation syndicale est nécessaire à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs. Même s'il est normal que les représentants syndicaux se sentent parfois un peu perdus dans ces cercles, il est cependant souvent flagrant qu'aucun des autres participants ne possède d'expérience pratique de l'équipement en question. Les experts des groupes de travail sont généralement issus d'entreprises de fabrication ou d'instituts de recherches sur les produits en question. Bien trop souvent, les expériences et souhaits des utilisateurs sont passés sous silence par manque de représentants.

Dans l'ensemble, la participation syndicale est toujours positive, puisque l'influence des syndicats au sein des groupes de travail entraîne souvent une amélioration des normes. En voici quelques exemples :

■ CEN/TC 122 Ergonomie

Ce comité traite des principes d'ergonomie en matière de conception des machines et de l'équipement de travail. La question des troubles musculo-squelettiques, importante aux yeux de LO, avait déjà été soulevée lors de la première réunion en 1988. Les syndicats voulaient éviter la conception de machines nécessitant des mouvements répétitifs rapides. Leur intervention a débouché sur une nouvelle norme baptisée EN 614-2.

Autre revendication vigoureusement défendue par les syndicats : les machines et équipements devraient être adaptés aux hommes comme aux femmes. Dans le groupe de travail, des voix se sont vigoureusement élevées en faveur de spécifications distinctes pour les hommes et les femmes. En dépit de ces protestations, la norme EN 614-1 n'impose pas aux concepteurs de penser en termes de machines "roses" et "bleues".

■ CEN/TC 160 Ceintures de sécurité

Les syndicats ont participé à cinq groupes de travail consacrés à la protection contre les chutes de hauteur. Différentes méthodes de travail des pays nordiques et d'autres pays européens ont débouché, avec l'aide du mouvement syndical, sur l'élaboration d'une norme pour les longues chaînes de connexion.

■ CEN/TC 128 Produits de couverture

Les syndicats suédois ont cherché à obtenir le retrait des produits contenant de l'amiante, et œuvré en collaboration avec la FETBB (Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois) et le BTS (Bureau technique syndical européen).

■ CEN/TC 128 SC 9 Dispositifs d'ancrage pour couverture

Une proposition de normalisation des dispositifs d'ancrage des chaînes de sécurité dans le bâtiment, ayant déjà été soumise aux commentaires et approuvée en

tant que norme européenne préliminaire, était si déficiente aux yeux des syndicats suédois qu'elle aurait entraîné une considérable dégradation de la sécurité. Via une action syndicale menée en collaboration avec d'autres pays nordiques, la proposition a été renvoyée au groupe de travail pour être revue.

■ CEN/TC 161 Protection des jambes et des pieds

La participation des syndicats suédois a permis d'améliorer la protection contre les chutes, via l'acceptation par le groupe de travail des méthodes d'essais suédoises.

■ CEN/TC 53 WG 1 Echafaudages

Les échafaudages suédois sont suffisamment larges pour permettre à deux personnes de se croiser, tandis que les échafaudages européens sont généralement bien plus étroits. À la demande des syndicalistes suédois, la Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande ont soutenu une résolution appelant à un débat sur la largeur des échafaudages de 1,8 à 2,4 mètres.

■ CEN/TC 158 Casques de protection

Sur l'initiative des syndicats suédois, des essais ont été menés pour vérifier la résistance des casques de protection à la chaleur, en coopération avec les Danois. La contribution syndicale fait que l'harmonisation n'entraînera pas de dégradation de la qualité des casques de protection des pompiers suédois.

■ CEN/TC 239 Ambulances

Les efforts des syndicats suédois ont permis de réduire la hauteur de levage des civières, de sorte qu'il ne faille pas plier les bras pour les placer dans un véhicule.

■ CEN/TC 144 Tracteurs et matériel agricole et forestier

Le groupe de travail se penche sur des questions comme la plus grande force requise lors de la conduite de machines agricoles et forestières. Les syndicats suédois ont demandé une réduction des valeurs car les niveaux actuels signifient dans la pratique que les femmes sont exclues de ce type de travail.

■ CEN/TC 143 Machines-outils - Sécurité

Les accidents liés à ces machines étant très nombreux, beaucoup de groupes de travail comprennent des représentants syndicaux suédois, qui mettent leur expérience à profit pour plaider en faveur d'améliorations.

■ CEN/TC 98 Plates-formes élévatrices

Dans le groupe de travail n°4, la conception de l'arrêt d'urgence a fait l'objet d'une polémique. Les syndicats suédois ont demandé que l'arrêt d'urgence entraîne l'immobilisation de toute la plate-forme et pas seulement du mécanisme d'élévation, et se présente sous la forme d'un bouton et non d'un interrupteur. Ils ont également demandé à ce que les consignes de sécurité se présentent sous la forme de pictogrammes et non de texte.

■ CENELEC/TC 112 Armoires de commutation à haute tension

La participation des syndicats a permis une référence aux "temps de déconnexion courts" et des exigences concernant la plus longue durée permise pour déconnecter l'armoire de commutation.

Stratégies, méthodes et coopération avec d'autres institutions

La stratégie globale de LO part du postulat que des normes européennes harmonisées de bonne qualité sont dans l'intérêt de la population et que les syndicats contribuent à améliorer leur qualité et à aider l'Etat à diminuer les coûts en réduisant les risques d'accident professionnel. L'Etat devrait donc soutenir financièrement la participation des syndicats. Le financement par l'Etat des frais de déplacement et de logement, et de formation et d'information, a constitué un préalable de base à la participation suédoise.

Les tâches sont allouées et coordonnées par le groupe de travail conjoint de LO, ASTA, créé en novembre 1990. Ce groupe, toujours actif, se réunissait environ deux fois par mois dans les années 90, ce qui reflète l'intérêt et l'enthousiasme des membres des organisations affiliées et le besoin de discuter entre syndicats de la stratégie de normalisation. Au total, le groupe s'est réuni environ 160 fois. Il a aussi organisé régulièrement des cours pour les responsables syndicaux sur les questions de normalisation et la terminologie technique en anglais. Les représentants syndicaux sont désignés en fonction de leur expérience et de leurs connaissances dans le domaine en question. Ils veillent à obtenir la meilleure norme possible du point de vue général de LO et pas seulement de leur seul syndicat.

Le groupe ASTA :

- répartit les domaines à superviser entre les affiliés ;
- élabore des programmes de formation ;
- fait fonction de groupe de référence pour le Comité de l'environnement du travail du SIS ;
- développe la coopération avec les autorités et organisations du secteur, tant à l'échelon national qu'international ;
- veille à ce que les normes harmonisées reflètent les intérêts des membres.

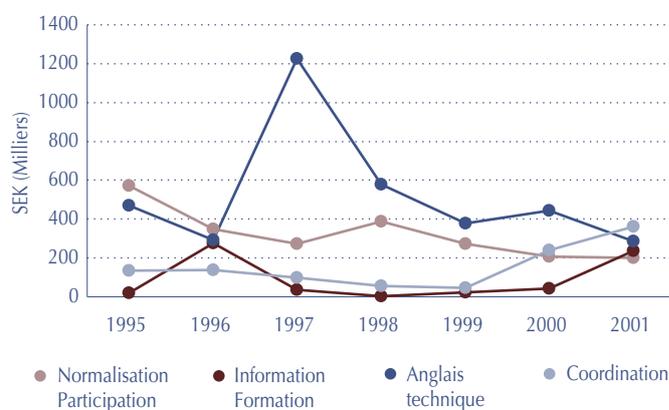
Afin d'utiliser au mieux les ressources, LO a hiérarchisé ses activités :

1. participation directe au groupe européen de normalisation, en particulier pour les projets mandatés sur base des directives Machines et Equipements de protection individuelle ;
2. participation aux groupes "miroirs" suédois ;
3. suivi de la préparation des normes via des contacts avec les représentants officiels.

Le financement gouvernemental reflète le coût accru que représente la participation aux travaux de normalisation au niveau européen. Il concerne quatre grands domaines : participation (déplacements etc.), formation, apprentissage de la terminologie (anglais technique) et coordination et administration.

Le graphique ci-dessous montre une diminution des frais de participation de LO dans les années 90. En cause, non pas un manque de fonds mais plutôt le départ à la retraite de membres actifs et l'absence de sang neuf. Cependant, beaucoup de personnes ont manifesté leur intérêt en 2002 et cette tendance devrait donc s'inverser.

Utilisation des fonds de normalisation du groupe ASTA 1995-2001



L'information et la formation

LO et ses affiliés ont publié et distribué plusieurs documents sur la normalisation européenne. En 1991, 1993, 1996 et 2000, des formations ont été organisées, en coopération avec le syndicat TCO, sur les règles et systèmes du processus de normalisation, ce qui a aidé à recruter de nouveaux participants. D'autres formations ont eu lieu à Bruxelles en coopération avec le BTS, la Commission européenne, les bureaux locaux de LO/TCO et la délégation suédoise à l'UE.

Ces dernières années, le TCO n'a pas participé à la coordination des activités de normalisation ni à la demande de subventions gouvernementales pour la participation.

Le premier cours d'anglais sur la terminologie technique de la normalisation s'est tenu à l'essai en 1991, et fut suivi d'une série de sessions hebdomadaires auxquelles ont participé 248 personnes entre 1992 et 2001. Des semaines de formation ont aussi eu lieu à Lancaster, au Royaume-Uni, en 1992 et en 1993, auxquelles ont assisté des syndicalistes de 13 organisations affiliées à LO. Janvier 1997 a marqué le lancement d'un nouveau programme de deux ans visant à recruter de nouveaux experts pour remplacer ceux qui avaient quitté leurs fonctions ou pris leur retraite, et les formations linguistiques se poursuivent au Royaume-Uni et en Suède.

La coopération

La préparation des normes fait l'objet d'une coopération approfondie avec l'Agence de l'environnement du travail, en particulier dans le cadre des comités miroirs suédois. Dans des cas spécifiques, par exemple les échafaudages et les échelles, des stratégies nordiques communes sont élaborées. Le Conseil nordique a créé un groupe de travail et il existe aussi une coopération dans divers secteurs industriels.

La Suède participe activement au réseau européen de normalisation du BTS depuis 1990, et LO a accueilli une de ses réunions à Stockholm à l'automne 2001.

Hormis l'épineuse question des cotisations aux comités techniques, la coopération avec les orga-

nismes de normalisation est satisfaisante. A côté de leur participation au Comité de l'environnement du travail du SIS, les syndicats ont été associés à deux anciens organismes de normalisation, le BST (l'Institut suédois des normes de construction) et l'IKH (la Commission suédoise des normes relatives aux grues).

En coopération avec l'ancien Groupe général de normalisation, STG, le syndicat suédois LO a accueilli la réunion du TC/122 Ergonomie à Stockholm en 1989, ainsi que plusieurs autres réunions de groupes de travail. Le fait qu'un syndicat organise une réunion de normalisation européenne au niveau d'un Comité technique fut à l'époque un événement exceptionnel qui n'est pas passé inaperçu. ■

UN PROCESSUS DE NORMALISATION MONDIALISE

Le rôle des syndicats allemands dans le processus de normalisation national et européen

Ulrich Bamberg

KAN - Commission pour la santé et la sécurité au travail et la normalisation

KAN

Résumé du rapport rédigé par Ulrich Bamberg.

Rapport disponible, en anglais, sur le site Internet du BTS : <http://tutb.etuc.org/uk/dossiers/files/TU-report-germany.pdf>.

DGB

¹ DGB : Deutscher Gewerkschaftsbund (Fédération syndicale allemande).

² Lors de son 10ème Congrès en 1975, la Fédération syndicale allemande (DGB) a adopté une motion d'IG Metall, le syndicat des métallurgistes, concernant la "santé au travail et en usine". La motion portait sur des conditions de travail humaines et demandait au parlement national d'adopter des mesures de démocratisation de la rédaction des dispositions réglementaires par les organismes de normalisation privés.

Quels sont les obstacles à une participation efficace des syndicats à la normalisation ?

Les salariés ont tout à gagner d'un cadre de travail sain et sûr, et souhaitent que les équipements, les outils, les matériaux, l'environnement du travail, les procédures et les activités soient non seulement sans danger pour eux, mais promeuvent également leurs intérêts au sens positif (ou préventif) du terme, autrement dit qu'ils soient humains. L'intérêt des salariés est concerné à plusieurs titres par la normalisation, car les normes spécifient avant tout les caractéristiques des produits. Le contenu ou les failles de projets de normalisation ou d'activités de normalisation ont donc des conséquences considérables pour les salariés.

Le fait que les procédures de normalisation ne facilitent pas la défense des intérêts des salariés est donc vivement critiqué par les syndicats.

Participation des salariés à la normalisation

Depuis son Congrès fédéral de 1975, la DGB¹ réclame que l'élaboration des normes privées suive un processus démocratique². Cette revendication est plus pressante que jamais car, malgré certaines avancées, elle n'est pas encore devenue réalité.

Il est fondamental que les salariés soient consultés par les normalisateurs et aient l'occasion de faire connaître leur opinion. Des instruments ont donc été créés au niveau européen (le BTS) et au niveau national en Allemagne (la KAN) pour permettre aux syndicats d'exprimer l'opinion des salariés et de l'intégrer au processus de normalisation.

Cependant, la DGB réclamait le droit d'une influence "raisonnable" sur la normalisation, pour refléter son importance et son incidence sur la société. Les procédures et structures actuelles ne le permettent pas.

Domination des intérêts des fabricants dans la normalisation des produits

Les normes sont rédigées par des organisations normatives privées grandement influencées par les fabricants. Un niveau de santé et de sécurité au travail adéquat, et la prise en compte des intérêts des salariés, ne sont pas garantis d'emblée dans les normes européennes. Le DIN a cependant créé un droit de veto pour les minorités.

Des délais serrés pour les commentaires

Il existe bien entendu une procédure d'objection aux projets de normes. Mais celle-ci est tout à fait insatisfaisante pour les intervenants plus faibles de l'économie. Hormis le fait que la décision finale sur ces objections